



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

filière socio-éducative

Question écrite n° 70488

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation précaire des services sociaux dans les établissements publics de santé. En effet, la filière socio-éducative des hôpitaux a totalement été négligée dans le protocole Aubry signé le 14 mars 2000. Or, le rôle social des hôpitaux est tout aussi primordial que les soins qu'ils dispensent. Cette mission de service public est d'ailleurs sans cesse réaffirmée. Actuellement, le nombre de travailleurs sociaux et particulièrement d'assistants sociaux est en totale inadéquation avec les besoins des patients. Une des raisons de ce manque de personnel est la différence dans l'évolution de carrière entre le secteur hospitalier et les collectivités territoriales. Il est peu attractif pour un assistant social de travailler dans un hôpital dans les conditions actuelles. En conséquence, pour pallier le manque de reconnaissance de ces professions dans le milieu hospitalier et pour améliorer les conditions de travail de ces professionnels, il semble nécessaire de revoir et de revaloriser leurs statuts ainsi que d'augmenter leurs effectifs. Elle lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre pour remédier à la situation préoccupante de ces professionnels et des services sociaux des établissements publics de santé.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70488

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7188